



Litige avec un artisan suite à des malfaçons expertisées

Par **thierry**, le **11/03/2010** à **00:00**

Bonjour,

nous avons fait poser par un artisan des fenêtres fournies par lui. Prestation réglée en totalité à la remise du chantier (30/07/2009).

L'aspect inesthétique et une infiltration nous ont fait réaliser deux expertises.

Elles ont révélées de nombreuses non conformités aux élémentaires règles de l'art dans la pose et des fenêtres aux mauvaises dimensions qui entraineront à court terme des désordres. Suite à notre demande d'ouverture d'un dossier de litige, une expertise contradictoire réalisée par le conseil juridique de l'artisan a confirmé les malfaçons (26/02/2010).

Deux propositions orales nous ont été faite, un remboursement, que nous refusons et une reprise totale du chantier par l'artisan.

Question :

ce dernier s'étant montré précédemment totalement incompetent et par manque de confiance ne voulant plus avoir affaire avec lui peut-on nous imposer une reprise par cette personne.

Peut-on exiger que cette reprise soit faite par un autre professionnel.

Merci

Par **cloclo7**, le **11/03/2010** à **11:06**

bonjour

Oui on ne peut vous imposer un artisan pour intervenir sur le chantier

Je vous conseille de faire établir des devis de réparation et d'en obtenir le paiement.

La compagnie ne peut exiger les factures pour vous indemniser.

Par **charlene1703**, le **16/04/2014** à **17:16**

bonjour,

j'aimerais savoir quels ont été vos recours et combien de temps cela a pris car je suis dans la même situation que vous.

Merci pour votre aide